



Département de Vaucluse

Arrondissement d'Apt

EXTRAIT
DU
Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MURS

Séance du 12 juillet 2021

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
10	6	9	1	10

<u>Objet de la Délibération</u>	
<p>Ouverture d'une enquête publique en vue d'une vente réciproque à valeur équivalente entre une partie du chemin rural « Rue de l'Ancien Couvent » et une parcelle privée</p> <p style="text-align: center;">-</p> <p>DELIBERATION N°39/2021</p>	<p>L'an deux-mille-vingt-et-un, le douze juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le deux juillet 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, M. ARENA Xavier.</p> <p><u>Présents</u> : M. ACHARD Patrick, M. ARENA Xavier, M. BRIEULLE André, Mme COELHO-COSTA Laure, Mme HAESVOETS Patricia, M. MALBEC Christian, Mme NOLLET Catherine, Mme PETIT-DE-LA-RHODIERE Marie-Eve et M. VAYSON DE PRADENNE Bruno</p> <p><u>Absents excusés</u> : M. BOUYGES Philippe (pouvoir donné à M. ARENA Xavier)</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. VAYSON DE PRADENNE Bruno</p>

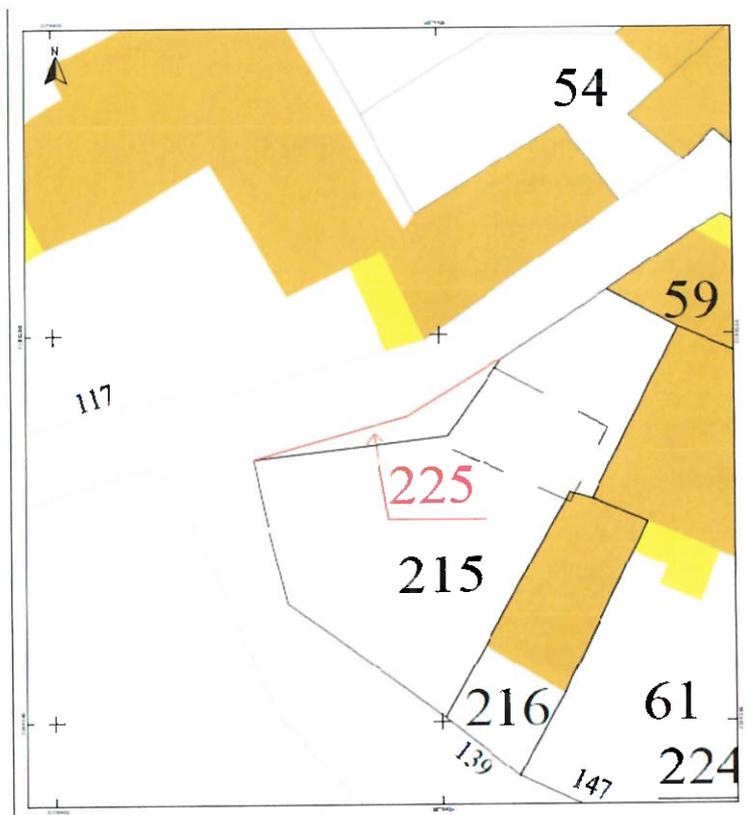
Délibéré :

M. le Maire rappelle que par délibération n°38/2021 en date du 12 juillet 2021, le chemin « Rue de l'Ancien Couvent », initialement voie communale, a été déclassé en chemin rural (domaine privé).

M. le Maire précise que ce déclassement s'inscrit dans le cadre d'un projet de vente réciproque de parcelles à valeur équivalente et par conséquent à bilan nul, en procédant pour la Commune à :

- La vente de l'excroissance sise « Rue de l'Ancien Couvent » d'une superficie de 17 m², hameau Les Vergiers au bénéfice de Mme COELHO-COSTA Laure ;
- L'acquisition au bénéfice de la Commune de la parcelle d'une superficie de 35 m² dont Mme COELHO-COSTA est propriétaire, sise Place de l'Eglise à Murs, cadastrée BC 70.

Cf. plan de la partie n°225 de la Rue de l'Ancien Couvent susvisée ci-dessous :



La vente de cette portion de la Rue de l'Ancien Couvent auprès de Mme COELHO-COSTA doit préalablement faire l'objet d'une enquête publique, dont la durée est de 15 jours, qui passe par la désignation d'un commissaire enquêteur inscrit sur liste d'aptitude départementale.

Par ailleurs, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, un avis au public portant information de cette enquête dans 2 journaux locaux doit être diffusé de même que l'arrêté portant ouverture de l'enquête doit être publié par voie d'affichage, sur la commune ainsi qu'aux extrémités du chemin concerné et au droit de la parcelle BC 70.

Tous les frais liés à cette enquête publique seraient pris en charge par la commune de Murs.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer au vu des éléments présentés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'ouverture d'une enquête publique en vue de la vente réciproque des parcelles susvisées à valeur équivalente et bilan nul, la désignation d'un enquêteur sur liste d'aptitude départementale, ainsi que la prise en charge des frais inhérents à cette enquête publique par la commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the official stamp and the printed name of the Mayor.

Le Maire

A circular official stamp in blue ink. The outer ring contains the text "MAIRIE DE MURS" at the top and "VAUCLUSE" at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a central figure and two stars on either side.

Xavier ARENA